

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Note liminaire pour la présentation au Conseil Municipal

Conformément à la réglementation (Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2224-5 et D 2224-1), le Président d'Aggropolys doit présenter un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement portant sur l'exercice 2024 (délibération N°A_D2025_209 du 7 octobre 2025).

Conformément à l'article L1413-1 au Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux a examiné au cours de sa séance du 10 septembre 2025 les rapports des délégataires et le rapport annuel 2024 du Président sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement.

Ce dernier rapport précise les indicateurs techniques et financiers.

Exploitation des services

L'assainissement collectif et non collectif est une compétence d'Aggropolys depuis le 1^{er} janvier 2005 :

- Toutes les communes du territoire de l'agglomération sont désormais gérées en régie. Deux communes et deux communes déléguées ne disposent pas d'assainissement collectif : Coulanges (Valloire-sur-Cisse), Lancôme, Saint-Etienne-des Guérêts et Seillac (Valloire-sur-Cisse).
- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est également géré en direct par Aggropolys. Il procède aux contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées, au contrôle des installations dans le cadre des ventes immobilières, et au contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Patrimoine 2024

Ces indicateurs concernent la collecte des eaux usées (par des canalisations de type séparatif ou unitaire), et le traitement de ces effluents dans des stations d'épuration.

Éléments relatifs au réseau de collecte :

Linéaire de réseau d'environ 802 km

259 postes de relèvement

Éléments relatifs au traitement des eaux usées :

Sur les 38 stations d'épuration du territoire, 12 sont exploitées en régie directe et 26 sont exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Conformité réglementaire des systèmes d'assainissement 2023

La conformité des systèmes d'assainissement a été évaluée par la police de l'eau (DDT) en 2023 pour les systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents-habitants et pour certains systèmes d'assainissement de moins de 2000 équivalents-habitants. Il en ressort 23 non conformités sur 30 systèmes évalués (8 n'ont pas été évalués). Les raisons sont diverses et portent sur la collecte et/ou le traitement. Ces non conformités peuvent être liées à l'absence d'équipement ou de documentation, alors que le rejet d'eaux usées traitées est de bonne qualité.

Fait Marquant 2024 :

En 2024 a été approuvé le plan pluriannuel d'investissement 2025-2027 de près de 47.5 millions d'euros de travaux (Etudes, mise à jour du système d'information géographique, gestion patrimoniale, extension du patrimoine « réseaux » en lien avec le zonage d'assainissement, préservation des écosystèmes).

Chiffres-clés 2024 :

Clientèle - administratif :

- 37 493 abonnés à l'assainissement collectif représentant environ 97 720 habitants

- **1 128** réponses aux demandes de notaires lors des ventes (en assainissement collectif) / 1 268 en 2023
- **1310** réponses aux déclarations de projet de travaux et déclarations de commencement de travaux (DT/DICT) / 7 232 en 2023
- **450** avis d'urbanisme émis (715 en 2023)
- **202** demandes de dégrèvement sur la facture d'eau (suite à des fuites) / 206 en 2023
- **32** réclamations écrites (la plupart sur des contestations de facturation) / 54 en 2023

Technique :

- **66** branchements neufs ou réhabilités/ 154 en 2023
- **375** débouchages / 376 en 2023, et 26 effondrements en 2024
- **37** km de réseaux curés en préventif et 220 curages curatifs / 44km curés en 2023
- **922** curages de postes de pompage / 929 en 2023
- **6.7** km de réseaux inspectés par caméra / 5.5 en 2023
- **plus de 7.5 millions** de m³ traités par les stations d'épuration (7.7 en 2023)
- **1747** tonnes de boues épandues (en tonnes de matières sèches hors chaux) / 1685 en 2023
- **6.5 millions** de kWh/an consommé / 5.2MkWh.an en 2023

Etudes et travaux :

- Renouvellement de canalisations : **2.2 km** de réseaux (1 km en 2023)
- Extension du réseau d'assainissement : **0.25 km** (2.3 km en 2023)
- Poursuite du déploiement de la gestion intégrée des eaux pluviales (documents de communication, opération « infiltrer et récupérer l'eau de pluie dans son jardin, c'est bien plus malin »...)
- Renouvellement du système d'aération de la station d'épuration du Blaisois (13 communes du cœur d'agglomération)
- Finalisation des schémas directeurs d'assainissement de 6 communes et démarrage d'un schéma directeur sur 2 communes
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage et restitution de 9000 m³ rue de la Garenne à Blois.
- Réalisation de l'étude de faisabilité pour la reconstruction de la station d'épuration du Blaisois (13 communes du cœur d'agglomération) et du poste primaire du bassin Dupuis.
- Etudes de conception pour la reconstruction des stations d'épuration de Cour Cheverny et Saint Sulpice de Pommeray, la réhabilitation du poste des Ormeaux à Blois et la réhabilitation de lits plantés de roseaux des stations d'épuration d'Orchaise et Onzain

Indicateurs financiers du service assainissement collectif 2024

En 2024, l'assiette de la redevance s'élève 5 400 358 m³, **en baisse de 0.5%**, répartie sur l'ensemble des usagers.

| Les principales recettes sont : | |
|--|-------------|
| - Redevance assainissement : 7 385 269 + 1 534 985, soit | 8 920 985 € |
| - Travaux facturés (branchements, PFAC) | 788 819 € |
| - Mise à disposition de personnel | 1 644 823 € |

| Bilan annuel : | |
|--|--------------|
| - Total des recettes réelles de fonctionnement | 12 595 623 € |
| - Total des dépenses réelles de fonctionnement | 8 320 125 € |
| - Total des recettes réelles d'investissement | 2 962 330 € |
| - Total des dépenses réelles d'investissement | 5 608 699 € |

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4.7 millions d'euros en 2024 (3.8 millions d'euros en 2023)

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 3 140 849 € (3 725 453 € en 2023)

Le montant du capital amorti en 2024 est de 584 603 €.(1 101 668 € en 2023)

La durée d'extinction de la dette s'élève à 0.7 an.(1.03 an en 2023)

Tarification:

Le prix de l'assainissement collectif (redevance d'assainissement collectif sur la facture d'eau) payé par les usagers au 1^{er} janvier 2024 est variable suivant les communes (entre 1.54€ TTC/m³ et 2.00€ TTC/m³). Le tarif de Blois est égal à 1.77€/m³.

Une augmentation tarifaire de 4.5% a eu lieu au 1^{er} janvier 2024, et un lissage de la tarification est en cours jusqu'en 2027. Au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle hausse de 4% est prévue, ainsi que pour les années 2026 et 2027

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**Parc d'installations concerné :**

5013 installations d'assainissement non collectif, réparties de façon hétérogène sur l'ensemble des 43 communes.

Activité 2024 – assainissement non collectif :

- 238 avis émis dans le cadre des ventes (visite de contrôle périodique, 244 en 2023) et 11 contrôle de bon fonctionnement
- 61 contrôles de conception (59 en 2023)
- 53 contrôles d'exécution (72 en 2023)
- 67 avis d'urbanisme

Indicateurs financiers du service d'assainissement non collectif

En 2024, la recette de fonctionnement est la suivante :

Redevance d'assainissement non collectif 26 839 €

Les principales dépenses sont :

| | |
|-----------------------------|----------|
| Gestion courante du service | 26 375 € |
| Frais de personnel | 25 537 € |

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Note liminaire pour la présentation au Conseil Municipal

Aggropolys est compétente en eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la réglementation (Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2224-5 et D 2224-1), le Président d'Aggropolys doit présenter un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable portant sur l'exercice 2024 (délibération N°A_D2025_209 du 7 octobre 2025).

Conformément à l'article L1413-1 au Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux a examiné au cours de sa séance du 10 septembre 2025 les rapports des délégataires et le rapport annuel 2024 du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport précise la nature exacte du service, ainsi que les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Nature du service de l'eau

Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire de l'agglomération sont divers :

- les services des unités de distribution de Cellettes-Chitenay-Cormeray, Les Montils, La Chaussée saint Victor-Saint Denis sur Loire, sont exploités en concession (délégation) de service public à fin 2023.

- les services des unités de distribution de Averdon-Villerbon, Blois, Candé sur Beuvron-Chailles-Seur, Champigny en Beauce, Cheverny-Cour Cheverny, Fossé-Marolles-Saint Sulpice de Pommeray, Herbault-Françay, Rilly-Chaumont, Saint Gervais la Forêt, Santenay-Valencisse, Villebarou sont exploités en régie. Par délibération n°A-D-2019-322 du 5 décembre 2019, l'agglomération a créé une régie avec autonomie financière, sans personnalité morale, à compter de cette date.

Les 8 syndicats dit « à cheval » entre plusieurs intercommunalités sont maintenus. Ils concernent :

- Ménars (SIAEP Cour sur Loire, Ménars, Suèvres)
- Saint Cyr du Gault et Saint Etienne des Guérêts (SIAEP de la Gâtine)
- La Chapelle Vendômoise, Lancôme, Landes le Gaulois, Saint Bohaire, Saint Lubin en Vergonnois (SIAEP de Landes-Saint Lubin)
- Sambin (SIAEP Sambin-Le Controis en Sologne)
- Villefrancoeur (SIAEP Selommes)
- Monthou sur Bièvre et Valaire (SIAEP Monthou-Le Controis en Sologne)
- Mesland, Monteaux, Valencisse partiellement (Chambon sur Cisse), Valloire sur Cisse, Veuzain (SMAEP du Val de Cisse)
- Vineuil (SMAEP de Vineuil-Grand Chambord)

Patrimoine 2024

Les principaux ouvrages du service comprennent (hors syndicats à cheval) :

- 5 usines de production ou de traitement
- 16 forages et 2 prises d'eau en Loire
- 26 réservoirs, dont celui de Saint Gervais la Forêt, mis à disposition du SMAEP de Vineuil-Grand Chambord
- 1002,5 km hors branchements

Qualité de l'eau distribuée (hors syndicats à cheval) mesurée à partir de l'autocontrôle (mis en place par Aggropolys) et du contrôle réglementaire (mandaté par l'ARS) :

Le bilan des analyses de potabilité de l'eau montre une eau distribuée de bonne qualité avec 100 % de conformité pour tous les secteurs sauf :

- *Contrôle réglementaire :*

UDI d'Averdon-Villerbon

Nitrate :

L'UDI d'Averdon / Villerbon, dès janvier 2024, a été impactée, en terme de non-conformité, par la problématique nitrates. Les dépassements successifs analysés dans le cadre du contrôle réglementaire ont nécessité de la part de la PRPDE (personne responsable de la production et de la distribution de l'eau, c'est à dire Aggropolys), une demande de dérogation temporaire aux limites de qualité des eaux destinées à la

consommation humaine pour l'eau distribuée sur les communes d'Averdon et Villerbon a partir du forage de Villiers situe sur Averdon. Cette demande a été adressée en août 2024 à M. le Préfet de Loir-et-Cher. L'arrêté préfectoral date du 28 février 2025, autorise temporairement (3 ans) la PRPDE à continuer de distribuer de l'eau, avec une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité de 50mg/L, soit jusqu'à une valeur maximale de 65mg/L. En contrepartie, Aggropolys s'engage à réaliser les actions correctives permettant de délivrer une eau respectant à nouveau la norme de qualité et rembourse l'achat de bouteilles d'eau pour les personnes sensibles (recommandation de non consommation). C'est l'objet d'une autorisation de programme existante visant à diluer l'eau par l'eau en provenance de l'UDI voisine (Fossé, Marolles, Saint Sulpice de Pommeray).

Chlorothalonil :

En mars et avril 2024, ont été observées des non conformités pour les métabolites du pesticide chlorothalonil ; le chlorothalonil R471811 étant toujours classe comme pertinent sur cette période.

A noter aussi et seulement sur cette UDI, un dépassement de la norme du paramètre chlorothalonil 4 hydroxy, toujours classe pesticide pertinent.

UDI de Blois :

Sur l'unité de distribution (UDI) de Blois, en janvier 2024, des teneurs très élevées en plomb et nickel ont été analysées. Une information a été faite immédiatement auprès de l'abonne et une vérification in situ du matériau du branchement également. Le contrôle conforme de l'ARS, post purge a levé cette non-conformité.

UDI de Cheverny-Cour Cheverny

En 2024, dans le cadre des contrôles réalisés par l'Agence régionale de santé (ARS), un seul cas de non-conformité a été identifié concernant le métabolite R471811 du pesticide chlorothalonil. Or, à la date du prélèvement, ce compose était toujours considéré comme pertinent, c'est-à-dire susceptible de présenter un risque sanitaire inacceptable pour les consommateurs.

UDI de Fossé Marolles Saint Sulpice

Les investigations menées par l'Agence régionale de santé (ARS) a partir de septembre 2023 ont révélé, au cours du premier trimestre 2024, des concentrations de métabolites du chlorothalonil dépassant la valeur limite réglementaire alors en vigueur (0,1 µg/L). Ces constats, confirmés par les analyses complémentaires réalisées par Aggropolys, ont conduit à la décision de mélanger l'eau distribuée sur les 3 communes de l'UDI avec celle en provenance de Blois. Cette mesure sera maintenue malgré la révision en avril 2024 du seuil autorisé, désormais fixe à 0,9 µg/L.

UDI de La Chaussée Saint Victor/Saint Denis sur Loire

Comme en 2023, l'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées supérieure à la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. L'installation d'une unité de traitement est programmée.

UDI de Santenay Valencisse

La question du chlorure de vinyle monomère (CVM) concerne particulièrement ce territoire, marque par une spécificité majeure : un réseau de canalisations étendu, partant du centre-bourg pour desservir des hameaux souvent réduits à une seule habitation (habitat disperse).

Avant 2020, la gestion du CVM relevait essentiellement du contrôle réglementaire de l'ARS. À cette date, et avant la publication de l'*instruction du 29 avril 2020* (modifiant les règles relatives à la présence de chlorure de vinyle monomère dans l'eau potable et plaçant la PRPDE au centre de la gestion de la problématique), les résultats de l'ARS ont permis d'identifier les premières canalisations nécessitant un renouvellement prioritaire

En complément des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire, Aggropolys a effectué des analyses sur des paramètres physico-chimiques et microbiologiques dans toutes les communes, ainsi que des analyses de CVM (92) ciblées sur les secteurs potentiellement concernés.

En tout, ce sont près de 1200 d'échantillons qui ont été analysés pour surveiller la qualité de l'eau potable en 2024 pour un budget de 115 000 € HT.

Fait Marquant 2024 :

En 2024 a été approuvé le plan pluriannuel d'investissement 2025-2027 de près de 22 millions d'euros de travaux (études et sécurisation de l'alimentation en eau potable, Gestion patrimoniale, amélioration de la qualité de l'eau et Locaux).

Chiffres-clés 2024 :

Clientèle-administratif :

- 25 630 usagers en régie / 6 152 en délégation de service public, soit *31 782 abonnés pour 87 264 habitants*

Régie :

- accueil physique : 2 112 usagers (moyenne : 8/j ouvre – maxi : 40/j ouvré) / 2 127 en 2023
- accueil téléphonique : 18 201 appels entrants / 17 251 en 2023
- agence en ligne : 2 701 démarches réalisées / 2 164 en 2023
- courriers : 8 373 mails et 411 courriers / 9 269 et 1 236 et en 2023
- 22 réclamations écrites (contestations d'index et de facturation principalement) / 54 en 2023
- 202 demandes de dégrèvement / 92 en 2023
- 54 142 factures de consommation émises / 53 972 en 2023
- 2267 réponses aux déclarations de projet de travaux et déclarations de commencement de travaux (DT/DICT) / 4623 en 2023
- 293 avis d'urbanisme pour l'eau potable émis / 374 en 2023

Technique :

- Nombre de branchements neufs : 77 / 126 en 2023
- Nombre de compteurs renouvelés : 1361 / 1568 en 2023
- Nombre de fuites sur canalisations : 48 / 50 en 2023
- Nombre de fuites sur branchements : 58 / 96 en 2023
- 2067 bons d'intervention traités par les techniciens / 1 767 en 2023
- Volume total prélevé dans les ressources : 6,3 millions de m³ (6,7 millions de m³ en 2023)
- Volume total comptabilisé (vendu aux usagers) : 5,1 millions de m³ (5,2 millions de m³ en 2023)
- Modification de la programmation de l'usine des eaux, et divers travaux
- équipement des forages de sondes de niveau pour surveiller le niveau de la nappe par rapport au positionnement des pompes.
- finalisation du déploiement d'analyseurs de chlore en continu pour mieux suivre la qualité de l'eau produite sur toutes les UDI.
- Élaboration du dossier de demande de dérogation pour la distribution de l'eau potable issue du forage d'Averdon dans l'attente la mise en place de la dilution, consultation préalable à la mise à jour du diagnostic des pressions sur le forage et le plan d'actions associé.

Études et travaux :

Renouvellement d'environ 5,7 km de réseaux d'eau potable à Averdon, Blois, Cour-Cheverny, Fossé, Rilly-sur-Loire, Saint Sulpice de Pommeray, Santenay, Seur.

Diagnostic du château d'eau de la Chaussée Saint Victor et Orchaise,

Etudes de conception pour la mise en place d'une canalisation de dilution entre Marolles et Averdon pour la dilution des nitrates au niveau du château d'eau d'Averdon,

Etudes de conception pour la réhabilitation du réservoir sur tour de Champigny et des Saintes Maries à Blois, élaboration du programme d'opération pour la réhabilitation des réservoirs sur tour de Cellettes, et Cormeray (y compris bâche au sol)

Passation de l'accord cadre de maîtrise d'oeuvre et démarrage du diagnostic de la file 1 de l'usine des eaux de Blois

Etudes de conception pour le renouvellement du filtre de déferrisation d'Herbault.

Elaboration du programme d'opération et lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'un traitement de l'arsenic sur un forage de Cour Cheverny et un traitement des nitrates et pesticides sur le forage de Saint Denis sur Loire.

- Rendements sur les différentes unités de distribution :

| En % | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------|-------|-------|-------|
| UDI Averdon / Villerbon | 87,10 | 83 | 74,58 | 79,76 |
| UDI Blois | 84,30 | 81 | 77,00 | 79,65 |
| UDI Candé sur Beuvron / Chailles / Seur | 89,30 | 92 | 87,60 | 76,85 |
| UDI Cellettes/ Chitenay / Cormeray | 88,30 | 87,78 | 90,64 | 87,91 |
| UDI Champigny en Beauce | 82,20 | 74 | 74,64 | 69,87 |
| UDI Chaumont Sur Loire- Rilly Sur Loire | 92,10 | 90 | 85,83 | 84,59 |
| UDI Cheverny /Cour Cheverny | 77,20 | 97 | 88,17 | 92,52 |
| UDI Fossé / Marolles / Saint Sulpice de Pommery | 56,30 | 59 | 77,42 | 78,41 |
| UDI Françay Herbault | 91,40 | 89 | 89,41 | 87,06 |
| UDI La chaussée Saint Victor / Saint Denis sur Loire | 87,33 | 81,2 | 86,34 | 84,39 |
| UDI Les Montils | 89,14 | 75,27 | 76,48 | 84,90 |
| UDI Saint Gervais La Forêt | 88,30 | 79 | 80,11 | 77,37 |
| UDI Santenay Valencisse | 66,10 | 76 | 74,97 | 81,17 |
| UDI Villebarou | 89,90 | 100* | 96,90 | 99,64 |

*il faut retenir de ce chiffre de très faibles pertes en réseaux.

Pour ce qui concerne les communes de Blois, la Chaussée Saint Victor et Villebarou :

L'usine des eaux a produit 4,5 millions m³ d'eau en provenance de la Loire et des deux forages situés à Vineuil (lieu-dit Pimpeneau ; calcaire de Beauce), dont :

- 3 098 281 m³ facturés aux abonnés de Blois
- 262 873 m³ vendus en gros

Tarification (hors syndicats à cheval) :

Le prix de l'eau potable payé par les usagers au 1^{er} janvier 2025 est variable suivant les communes (entre 1,80 € TTC/m³ et 2,33 € TTC/m³), suite à une augmentation tarifaire de 4 % en 2025.

Le tarif de Blois au 1^{er} janvier 2025 est égal à 2,17 €/m³.

Un lissage de la tarification est en cours jusqu'en 2027.

Indicateurs financiers du service d'eau potable 2024

En 2024, l'assiette de la redevance s'élève 4 310 003 m³, **en baisse de 0,8 %** répartie sur l'ensemble des usagers.

| | |
|--|-------------|
| <u>Les principales recettes sont :</u> | |
| - Redevance d'eau potable (parts fixe et variable) | 7 033 793 € |
| - Travaux facturés (branchements) | 174 145 € |
| <u>Bilan annuel (y compris rattachements et reports) :</u> | |
| - Total des recettes réelles de fonctionnement | 9 717 131 € |
| - Total des dépenses réelles de fonctionnement | 6 744 508 € |
| - Total des recettes réelles d'investissement | 2 047 791 € |
| - Total des dépenses réelles d'investissement | 3 435 763 € |

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 2,4 millions d'euros en 2024 (4,55 millions d'euros en 2023)

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 1 304 609 € (1 520 278 € en 2023)

Le montant du capital amorti en 2024 est de 1 031 669 €. (2 264 438 €.en 2023)

La durée d'extinction de la dette s'élève à 0,4 ans.